



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Lavandin super

1. Identification de la substance et de la société :

1.1 Identificateur de produit :

- Nom du produit : Lavandin super bio, huile essentielle
- Nom botanique : Lavandula x burnatii
- Nom INCI : Lavandula hybrida
- N° EINECS : 294-470-6
- N° CAS EINECS: 91722-69-9
- N° REACH : 01-2120736147-55-0110

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

- Substance 100% pure et naturelle
- Utilisation de la substance : Substance parfumante et ou aromatisante, ingrédient de cosmétique et de parfumerie.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

- Société : Domaine des Arômes Français
- Adresse : 1085 route de saint sauveur
26110 Sainte Jalle
- Mail : contact@domainedesaromesfrancais.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre antipoison France (PARIS) : +33(0)1 45 42 59 59 <http://www.centres-antipoison.net>

2. Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 :

Classe de danger	Catégorie de danger	Mention de danger	Pictogrammes
Irritation oculaire Sensibilisation cutanée Irritation cutanée	Eye irrit. 2 Skin sens. 1 Skin irrit. 2	H319 H317 H315	
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Aquatic chronic 3	H412	

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom : Huile Essentielle de Lavandin super bio

Date : 01/2024

Société : Domaine des Arômes Français

Version N°1

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE

Classe de danger	Mention de danger
Irritation cutanée	Xi, R38
Sensibilisation cutanée	Xi, R43
Dangereux pour l'environnement aquatique	N, R51/53
Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion	Xn, R65

2.2 Eléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

- *Mention d'avertissement* : Danger (pictogramme : SG07-SG09-SG08)
- *Mention de danger* :
- *H304* : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- *Mention de prudence* :

P102	Tenir hors de portée des enfants
P103	Lire l'étiquette avant utilisation
P261	Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/vapeurs/aérosols
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants, vêtements et lunettes de protections
P302+P352	En cas de contact avec la peau, lavé abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Continuer à rincer
P321	Traitements spécifiques
P332+ P313	En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
P333+ P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
P337+ P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P362+364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux lois en vigueur

- *Autres dangers* :

Allergènes : Linalol ($\leq 46.00\%$) ; Linalyl acetate ($\leq 35.00\%$) ; Camphre ($\leq 7.00\%$) ; D-Limonène ($\leq 1.50\%$) ; Beta-caryophyllene ($\leq 1.50\%$) ; Terpineol ($\leq 1.50\%$) ; Geranyl acetate ($\leq 1.00\%$) ; Geraniol ($\leq 0.50\%$)

3. Composition/Informations sur les composants :**3.1 Substances :**

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom : Huile Essentielle de Lavandin super bio

Huile essentielle pure 100% substance naturelle complexe (SNC), produit issu de l'agriculture Biologique certifié par Ecocert FR-BIO-01

Date : 01/2024

Société : Domaine des Arômes Français

Version N°1

3.2 Mélange :

Classification selon la directive N°1272/2008

Nom	N°Einecs EC	CAS	Mention danger	Pictogr amme	Phrase de risque	Limite	
						Min	Max
Linalol	201-134-4	78-70-6	H315	Xi	R38	25	50
Camphor	200-945-0	76-22-2	H332 H371	Xn, F	R68/22-R20 R11	2.5	10
4-Terpineol	209-235-5	562-74-3	H302 H319 H315	Xn, Xi	R22, R38	2.5	10
Eucalyptol 1.8 Cinéol	207-431-5	470-82-6	H226		R10	2.5	10
Borneol	208-080-0	507-70-0		F	R11	2.5	10
D-Limonene	227-813-5	5989-27-5	H226 H315 H317 H410 H400	Xi, N	R38-R43 R50/53 R10	0	2.5
Cis-ocimene	222-081-3	3338-55-4	H304 H226	Xn	R65 R10	0	2.5
Alpha-terpineol	202-680-6	98-55-5	H319 H315	Xi	R36/38	0	2.5
Beta-caryophyllene	201-746-1	87-44-5	H304	Xn	R65	0	2.5
Trans beta Ocimene	237-641-2	13877-91-3	H304 H226	Xn	R65 R10	0	2.5
Beta-farnesene	242-582-0	18794-84-8	H304	Xn	R65	0	2.5
Myrcene	204-622-5	123-35-3	H304 H319 H226 H315	Xn Xi	R65 R38 R10	0	2.5

4. Premiers secours :**4.1 Description des premiers soins**

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste contacter un médecin
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau en écartant les paupières. En cas de malaise ou de doute consulter un médecin
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir sauf indication contraire, consulter un médecin
Inhalation excessive	Fournir de l'air frais, si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux : Rougeur de la conjonctive

Contact avec la peau : Rougeur locale, un œdème, irritation, réactions allergiques

Ingestion : Danger par aspiration

Inhalation : Toux, difficultés respiratoires

4.3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires
En cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin.

5. Mesure de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

- Moyens d'extinction appropriés : Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre, extincteurs à mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas de feu, production possible de fumées noires toxiques (ne pas respirer). Il peut se former du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de carbone (CO2).

5.3 Conseils aux pompiers :

- Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées
- Utiliser un masque
- Si le feu n'est pas important recouvrir à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

- Eviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux.
- Eloigner toutes sources d'inflammation.
- Aérer les locaux
- Ne pas fumer

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

En cas de pollution environnementale, informer les autorités compétentes

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7. Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées
- Equipement et procédures recommandés : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail
- Equipements et procédures interdits : Fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé. Utiliser des gants et des lunettes de protection.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Il est recommandé de stocker dans des emballages d'origine fermés, à l'abri des sources de chaleur et en évitant les différences de températures trop grandes.

Aérer les locaux, éviter les contenants en PVC.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se conformer à la réglementation, pas de recommandation particulière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle

Se référer aux réglementations en vigueur

8.2 Contrôles de l'exposition

Pictogramme d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus, il faut les stocker dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Penser à enlever les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- **Protection du corps** : Eviter le contact avec la peau, porter des vêtements de protection appropriés. Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit toutes les parties du corps devront être lavées.
- **Protection des mains** : Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
- **Protection respiratoire** : Un masque est recommandé dans des locaux mal aéré
- **Protection des yeux** : Eviter le contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

9. Propriétés physique et chimiques :

9.1 Informations générales :

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat Physique :

Liquide mobile limpide

Couleur :

Jaune clair

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom : Huile Essentielle de Lavandin super bio

Date : 01/2024

Société : Domaine des Arômes Français

Version N°1

Odeur:	caractéristique, légèrement cambrée
PH :	Information non disponible
Point de fusion :	Non déterminé
Point initial d'ébullition :	Information non disponible
Point d'éclair :	+75°C
Taux d'évaporation :	Information non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non déterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Information non disponible
Densité de vapeur :	Informations non disponible
Viscosité :	Informations non disponible
Densité relative à 20°C	0.883 à 0.896
Indice de réfraction	1.456 à 1.465
Indice rotatoire :	-9° à -4°
Solubilité dans l'eau :	Insoluble dans l'eau mais soluble dans l'éthanol.
Température décomposition :	Informations non disponible.
Températures d'auto-inflammabilité :	Informations non disponible
Propriétés comburantes :	Ne contient aucune substance connue susceptible de s'enflammer spontanément.
Propriétés explosives :	Limite inférieure : non disponible Limite supérieure : non disponible

L'origine naturelle des produits ne permet pas d'obtenir une composition identique pour chaque production. Ces valeurs sont indicatives et n'excluent pas la possibilité de légères variations.

9.2 Autres données :

Principaux composants :	Linalol	27 à 46%
	Linalyl acétate	24 à 48 %
	Camphre	2 à 7%

10. Stabilité et réactivité :**10.1 Réactivité :**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. En présence de lumière et à la chaleur il peut se créer une oxydation.

10.2 Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation, de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter :

Ne pas chauffée à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil.
Eloigner des sources d'ignition

10.5 Matières incompatibles :

PVC

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition en utilisation conforme

11. Informations toxicologiques :

11.1 Effets néfastes par ingestion :

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'œdèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Substances :

Toxicité aiguë :

- Alpha-Terpineol : par voie orale : DL50=4300mg/kg
- Eucalyptol : par voie orale : DL50=2480mg/kg
- 4-Terpineol : par voie orale : DL50=1300mg/kg
Par voie cutanée : DL50=2500mg/kg

- Camphor : par voie orale : DL50=4900mg/kg
Par inhalation : CL5=1.5mg/l
- Linalol : par voie orale : DL50=3000mg/kg

11.2 Effets néfaste par contact cutané :

Peut provoquer une allergie cutanée.

11.3 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

11.4 Irritation oculaire ou cutané :

Cela peut également entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire.

11.5 Cancérogénicité :

Aucun effet important ou danger critique

11.6 Mutagénicité :

Aucun effet important ou danger critique.

11.7 Toxicité pour le système reproducteur :

Aucun effet important ou danger critique.

11.8 Danger par aspiration :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétrations dans les voies respiratoires.

12. Informations écologiques :

12.1 Toxicité :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Eviter les rejets dans les eaux de surface, stations d'épuration, égouts, ou eaux souterraines.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les données ne sont pas disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Les données ne sont pas disponibles

12.4 Mobilité dans le sol :

Les données ne sont pas disponibles

12.5 Autres effets nocifs :

Les données ne sont pas disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthode de traitement des déchets :

La gestion de déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Conserver l'étiquette du récipient.

13.2 Nettoyage :

Le nettoyage se fait à la vapeur d'eau avec aération du local.

14. Informations relatives au transport :

14.1 Numéro ONU :

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies :

Non réglementé

14.3 Classes de danger pour le transport

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage :

Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement :

Non réglementé

14.6 Règlements de transport

Se référer pour le transport :

Terrestre : ADR

Maritime : IMDG

Aérien : IATA

15. Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

a) Dispositions particulières :

Législations des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en France

Tableau de maladies professionnelles prévues à l'article R, 461-3 du code du travail :

Tableau N°84-Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

b) Notes

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions applicables au produit de la FDS.

Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales, ou locales pouvant s'appliquer.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Données non disponible

16. Autres informations :

Cette fiche de sécurité complète la fiche technique du produit mais ne la remplace pas. Ces informations ont été établies au mieux de nos connaissances à la date indiquée et sont données de bonne foi.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation du produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations :

Symboles de danger :



Irritant



Dangereux pour l'environnement

Récapitulatif des abréviations, mention de danger et phrase de risque :

Mention de danger	Descriptions
H226	Liquides et vapeurs inflammables
H228	Matière solide inflammable
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H410	Très toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Phrase de risque	
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R20	Nocif par inhalation
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R51/53	Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R68/22	Nocif : possibilité d'effets irréversibles par ingestion
Phrase de sécurité	
S2	Conserver hors de la portée des enfants
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S24	Eviter le contact avec la peau
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau et consulter un spécialiste

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom : Huile Essentielle de Lavandin super bio

Date : 01/2024

Société : Domaine des Arômes Français

Version N°1

S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout
S37	Porter des gants appropriés
S61	Eviter le rejet dans l'environnement
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin
Classement selon la directive 67/548/CEE	
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif
C	Corrosif
Abréviations	
CMR	Cancérogène, mutagène, reprotoxique
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route.
CAS	Chemical Abstracts service (numéro d'enregistrement auprès du chemical abstracts service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
EINECS	European inventory of existing commercial chemical substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
REACH	Registration, Evaluation, Autorisation and restriction of chemicals
IMDG	International maritime dangerous goods code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA	Association internationale du transport aérien
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
N.S.A	Non spécifiée ailleurs
Liste des classes et catégorie de danger	
Aquatic chronic 2	Danger pour le milieu aquatique
Aquatic chronic 3	Danger pour le milieu aquatique
Asp.tox 1	Danger par aspiration , catégorie de danger 1
Eye Dam 1	Lésions oculaire graves, catégorie de danger 1

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Nom : Huile Essentielle de Lavandin super bio

Date : 01/2024

Société : Domaine des Arômes Français

Version N°1

Eye irrit 2	Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie de danger 3
Skin Irrit 2	Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Skin sens 1	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
Liste des conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des surfaces chaudes
P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants, vêtements et lunettes de protection
P301+P310	En cas d'ingestion appeler le centre anti-poison
P302+P352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment
P305+P351+P338	Enlever les lentilles de contact, continuer de rincer
P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur